





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2015-321**

Séance publique du

29 juin 2015

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20150629- lmc167789-DE-1-1
Date de signature : 02/07/2015
Date de réception : jeudi 2 juillet 2015
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : AVENANT À LA DÉLIBÉRATION DU 20 AVRIL 2015 (DL.2015-176) REMISE DE PRIX AUX
ÉTUDIANTS MÉRITANTS.**

Le 29 juin 2015 à 17h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 23/06/2015, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Edouard BALDO, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESSE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Ravi ANDRE à Madame Liliane PIERRON, Madame Abbassia BACHI à Madame Reine MERGER, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Gilles DONATINI, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gerard DELOCHE à Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Irène MALAUZAT, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Christian ROLANDO, Monsieur Claude MAINA à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Madame Françoise TERME à Madame Dominique AUGÉY, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Sylvaine DI CARO.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Sylvain DIJON

Madame Dominique AUGÉY donne lecture du rapport ci-joint.



Direction Générale des Services
Plan Campus, CPER 2015-2020 et Vie
Étudiante

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 JUIN 2015

Nomenclature : 8.1
Enseignement

RAPPORTEUR : Madame Dominique AUGÉY
CO-RAPPORTEUR(S) : M. DIJON Sylvain

Politique Publique : 15-DEVELOPPEMENT DE LA VIE UNIVERSITAIRE

OBJET : AVENANT À LA DÉLIBÉRATION DU 20 AVRIL 2015 (DL.2015-176) REMISE DE PRIX AUX ÉTUDIANTS MÉRITANTS.- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Depuis de nombreuses années, la Ville d'Aix-en-Provence distingue les étudiants méritants sélectionnés par leur établissement d'enseignement supérieur, en leur octroyant un prix.

La ville, par délibération du 20 avril dernier (N° DL.2015-176), a adopté la mise en place d'attribution de prix aux étudiants méritants. Cette nouvelle délibération a pour objectif de préciser l'appellation des différents niveaux d'études et des diplômes concernés par ces prix.

En 2014, afin d'améliorer la visibilité de ces attributions de prix, les élus municipaux participent aux cérémonies organisées par les facultés et écoles supérieures, en lieu et place de la traditionnelle remise des prix.

En 2015, l'excellence de l'enseignement supérieur sur notre territoire, sera donc récompensée par l'attribution de prix de la Ville aux étudiants méritants :

- Remises de prix aux majors des masters 2 des facultés d'AIX MARSEILLE UNIVERSITE concernées,
- Remises de prix aux étudiants diplômés en de fin de cycles d'études dans les écoles supérieures et instituts.

Ces douze prix s'adapteront aux spécificités des diplômes qualifiants obtenus et seront sélectionnés comme par le passé, par les établissements suivants :

AIX MARSEILLE UNIVERSITÉ :

- Faculté des Arts, Lettres, Langues et Sciences Humaines (ALLSH) - MASTER 2
- Faculté de Droit et Science Politique (FDSP) - MASTER 2
- Faculté Économie et Gestion (FEG) - MASTER 2
- Faculté des Sciences MASTER 2
- Institut d'Administration des Entreprises d'Aix-en-Provence (IAE) - MASTER 2
- Institut de Management Public et Gouvernance Territoriale (IMPGT) - MASTER 2
- Institut Universitaire Technologique (IUT) d'Aix-en-Provence.

LICENCE PROFESSIONNELLE

ÉCOLES SUPÉRIEURES :

- Institut d'Études Politiques - Sciences Po Aix - DIPLOME DE SCIENCES PO
 - Arts et Métiers ParisTech - Centre d'Aix-en-Provence (ENSAM) - INGENIEUR
 - École Supérieure d'Art d'Aix-en-Provence
- DIPLOME NATIONAL D'EXPRESSION PLASTIQUE
- Centre Régional d'Éducation Physique et Sportive (CREPS) PACA – Site d'Aix-en-Provence - DESJEPS
(Diplôme d'État Supérieur De La Jeunesse, De L'Éducation Populaire et Du Sport)
 - Institut for American Universities - PRIX D'EXCELLENCE de la Ville

Douze prix seront ainsi remis d'une valeur de 200 euros chacun, sous forme d'un virement, soit une somme totale de 2 400 € pour l'année 2015.

En conséquence, je vous demande, mes chers Collègues, de bien vouloir :

- **VALIDER** l'attribution de prix pour un montant total de 2 400 € (deux mille quatre cent euros).
- **DIRE** que la dépense sera imputée sur la ligne N° 1560 imputation 23 6714 922 qui présente les disponibilités suffisantes.

DL.2015-321 - AVENANT À LA DÉLIBÉRATION DU 20 AVRIL 2015 (DL.2015-176) REMISE DE PRIX AUX ÉTUDIANTS MÉRITANTS.-

Présents et représentés	: 55
Présents	: 44
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 55
Pour	: 55
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 02/07/2015
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)